

INFOS TRAVAUX

Orléans, le 15 avril 2019

Requalification de la rue de la Colombe *Choix d'aménagement*

Lors de la balade urbaine du 14 mars 2019 et de la réunion publique du 3 avril dernier, différentes options pour requalifier la rue Colombe ont été étudiées avec les riverains. Ces aménagements sont prévus à l'automne 2019.

Les différentes propositions étudiées n'ayant pas reçues d'adhésions significatives de la part des personnes présentes, il a été acté que deux scénarii seraient soumis au vote des riverains via une consultation en ligne sur participons.orleans.metropole.fr. Ce même questionnaire est disponible au verso de ce document et est à retourner à la Mairie de proximité Est située 1 place Mozart.

Des plans indicatifs sont consultables en Mairie de proximité.

Vos contacts

Aude de Quatrebarbes

Adjointe au Maire pour la coordination de la politique de proximité et la gestion du domaine public

Florence Carré

Adjointe au Maire pour les quartiers Est

Jean-Luc Poisson

Conseiller municipal délégué pour la circulation et le stationnement

Damien Escudier

Responsable de la mairie de proximité Est - 02 38 68 43 03

COCHEZ L'OPTION QUE VOUS RETENEZ EN METTANT UNE CROIX DANS LA CASE ORANGE



OPTION A - Création d'une zone de rencontre sur la rue avec maintien du double sens de circulation

- Les trottoirs et la chaussée sont au même niveau (distingués par une bordure basse ou un caniveau)
- La rue est limitée à 20km/h avec une priorité donnée aux piétons
- Le stationnement est libre (pas de marquage spécifique)
- Les piétons circulent indifféremment sur la chaussée ou les trottoirs
- Des chicanes (végétalisées par exemple) sont créées pour faire respecter la limitation de vitesse

Exemple de rue type zone de rencontre (rue de la Motte Minsart à Olivet)



OPTION B - Mise en sens unique de la rue de la rue E. Fauguin à la rue de la Colombe

- La Largeur de chaussée est réduite
- Un trottoir aux normes Personnes à Mobilité Réduite (1,40m) réduit à 1m lorsque du stationnement est présent en face
- 6 à 8 places de stationnement sont créées
- Un plateau pour limiter la vitesse au carrefour avec la rue V. Angenault est ajouté
- La vitesse de la rue est limitée à 30 km/h